

Voici le 1er numéro de la Lettre d'information qui paraîtra tous les 2 mois.

La première vous est distribuée dans vos boîtes aux lettres MAIS, pour recevoir les prochains numéros vous devez **vous inscrire** sur le site de la mairie (peyrins.fr) dans la rubrique Newsletters, elle vous sera envoyée automatiquement dans votre boîte MAIL.

## Inscriptions scolaires

Elles sont ouvertes depuis le 22 février jusqu'au 26 mars 2021.

**Uniquement pour les nouveaux élèves et les élèves passant en classe de CP.**

Les élèves, déjà scolarisés dans l'école, n'ont pas à renouveler leur inscription.

## Les inscriptions se font :

soit en mairie,

soit par mail :

✉ [kim.garcia@peyrins.fr](mailto:kim.garcia@peyrins.fr)

## Quelques décisions du Conseil Municipal

- Achat de différents terrains afin de sécuriser la circulation des véhicules (route de la Gèle), des piétons (sortie sud du village).
- Achat de l'allée des justes, liée à l'histoire contemporaine de la commune.
- Adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) au SDED (Service public Des Energies dans la Drôme), pour accompagner le conseil municipal dans les décisions sur l'aménagement dans le village et les travaux d'économies d'énergie.
- Adoption de la Charte de participation citoyenne et du Règlement intérieur du conseil municipal.

## Maison communale Anne Sylvestre

Le bâtiment qui avait abrité l'école Sainte Thérèse fait peau neuve et change de nom !

Son ouverture est prévue au cours du 1er semestre. Il accueillera :

- L'accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH), pour les temps péri et extra scolaires,
- L'école de musique municipale de Peyrins
- Les rencontres du Réseau des Assistantes Maternelles

Le nom d'Anne Sylvestre a recueilli le plus de voix lors de la consultation.

Le bâtiment est nommé :  
"Maison Communale Anne Sylvestre".

## Pour vos jardins

C'est le printemps, les jardins ont besoin d'être fertilisés, enrichis... du compost et du broyat seront mis à votre disposition par les services techniques de la mairie.

Chaque vendredi, à partir du 12 mars - Étangs de Bellevue - au fond du parking, à l'entrée du terrain de foot.

Venez avec vos contenants, servez-vous, jusqu'à épuisement des stocks.

## Vaccination anti covid

Devant les difficultés rencontrées pour la prise de rendez vous des + de 75 ans pour se faire vacciner et après entente avec la Mairie de Romans, les agents et les élus ont averti les personnes concernées que la Mairie pouvait se charger de la prise de rendez vous, de façon collective.

Chaque personne sera prévenue de la date et de l'heure de son rendez vous. La région quant à elle a envoyé des bons de prise en charge pour leur transport.

**Afin de faire face aux différentes crises** - sanitaire, climatiques... nous nous trouvons démunis pour prévenir les personnes concernées. Afin de respecter les règles de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) c'est à vous d'exprimer le désir d'être inscrit sur cette liste. La mairie ne peut constituer des listes sans votre accord.



**Faites vous connaître à la mairie si vous souhaitez être prévenu.**

Nous vous rappelons que les messages d'alerte sont aussi diffusés sur Panneau Pocket, il suffit de télécharger l'application sur votre smartphone ou votre ordinateur. Aucune coordonnée à fournir.

## Carnaval d'hiver

Le 12 février, les enfants inscrits à la semaine proposée par Peyrimpimpin ont investi le village pour fêter le Carnaval !  
Étape devant la mairie.



## Planning des festivités

Cette rubrique devrait être un incontournable de cette Lettre. Malheureusement, les règles sanitaires actuelles interdisent les rencontres et ne permettent que de rares actions.

Nous attendons avec impatience le retour aux activités associatives. Courage !

Vous serez prévenus au cas par cas des événements qui se dérouleront sur la commune, au fur et à mesure sur le site ([peyrins.fr](http://peyrins.fr)), sur le panneau lumineux au centre du village ou sur Panneau Pocket si vous avez téléchargé l'application.

## Partageons les espaces publics

L'espace public est un espace d'exercice de la citoyenneté, de partage et d'interactions sociales. Nous en avons tous un usage différent. Ces espaces appartiennent à toutes et tous.

### Ce que nous constatons

#### Sur les chemins

##### - SÉCURITÉ DES CIRCULATIONS

Depuis l'épisode de neige de novembre 2019 les routes et chemins ont été dégagés. Mais certains propriétaires ont laissé des arbres, des branches et des souches, sur leur terrain, elles menacent de tomber sur l'espace public.

En cas de chutes, incidents, la responsabilité incombe aux propriétaires.

**! RAPPELONS qu'il est interdit de brûler les végétaux**

#### Dans les PAV (Point d'Apport Volontaire)

##### - ABANDONS DE DÉCHETS

Depuis quelques années, la gestion de la collecte des déchets est devenue compétence de l'Agglo. Les PAV ont été modifiés pour améliorer la qualité du service.

Toutefois nous observons que de trop nombreux sacs ou objets sont laissés par terre.

#### Dans les rues

##### - LES VOITURES

De nombreux stationnements hors zones ou de véhicules "ventouses".

Conséquences :

- Réduction de la visibilité.
- Dangerosité pour les piétons et les personnes à mobilité réduite.
- Accès impossible pour les secours.
- Entrave à la circulation des personnes et des véhicules.

##### - LES DÉJECTIONS ANIMALES

Augmentation des déjections canines dans les rues.

Problèmes posés :

- La dégradation du cadre de vie
- La souillure des espaces publics
- La prolifération de microbes
- Le risque de chute
- Un coût important de nettoyage des zones souillées (intervention des agents communaux).

### Actions mises en place

Une lettre recommandée va être envoyée à tous les propriétaires repérés pour leur rappeler leurs devoirs assortie d'un délai de réalisation. Dans un second temps, si les mises en sécurité ne sont pas réalisées, le maire fera réaliser les travaux, à la charge du propriétaire.

Si vous connaissez des difficultés pratiques pour faire réaliser des travaux, les élus sont à votre écoute. Prenez rendez-vous à la Mairie.

Si les conteneurs de tri sont pleins ou que les collecteurs des ordures ménagères ne peuvent pas s'ouvrir : **essayez d'autres PAV**  
**contactez les services de l'Agglo au 04 75 81 30 30.**

Pour les encombrants et déchets ne rentrant pas dans les conteneurs de tri, **portez-les aux déchetteries** à :  
- **MOURS Saint Eusèbe, Z.A. rue de Vercors - Tél : 04 75 72 99 28**  
- **ROMANS : Avenue de la Déportation**

Le parking devant le gymnase offre souvent des places libres.

Le parcours d'accès aux commerces est sécurisé. Le passage piétons est la plupart du temps encadré au moment des ouvertures / fermetures des écoles.

Et, pour votre santé, il est recommandé de pratiquer une activité physique.

4 points de distribution de sachets pour ramasser les déjections sont en place, avec poubelles

- Derrière la mairie,
- Près des WC publics, place de la mairie
- Sur l'espace vert en face des commerces
- Sur le parking de Bellevue

Nous vous invitons à user et "abuser" de leur utilisation afin d'éviter la prolifération des excréments animaliers sur nos places et trottoirs.

**!** Pour un partage de l'espace, changeons nos habitudes, prenons en compte les gênes qu'elles occasionnent (circulation piétonne, utilisation des espaces, odeurs...). Si ces situations devaient perdurer, la municipalité appliquera les amendes prévues pour chaque incivilité constatée.